



**BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
COMMERCE
Contrat de professionnalisation**

**Devenez Vendeur,
Adjoint au responsable de magasin ou de rayon**

Objectifs :

L'objectif est de former un personnel capable de s'adapter aux nouvelles techniques de vente, de gestion et à la prise en compte des attentes de la clientèle.

Alternance :

3 jours par semaine en entreprise.
2 jours par semaine en centre de formation.
Soit 1200h de formation sur 2 ans

Modalités :

Formation gratuite, pas de frais d'inscription, statut salarié

Entreprise d'accueil :

- Commerce de détail de produits ou de services
- Toutes les entreprises relevant du commerce (commerce-indépendant, intégré, vente par correspondance franchise, grands magasins...)
- Toute entreprise du secteur privé possédant un service commercial

Emplois visés :

- Vendeur
- Adjoint de responsable de magasin
- Adjoint du chef de rayon
- Commercial

Profil du candidat :

- Conscience professionnelle
- Esprit d'initiative
- Gestion du temps
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Forte capacité relationnelle
- Discrétion, écoute
- Sens de l'organisation
- Goût des responsabilités
- Esprit d'équipe

Programme

Enseignement Général :

Français:

La connaissance des œuvres et des discours fonctionnels. Des compétences liées à l'oral, à l'écriture et à la lecture.

Histoire-géographie et éducation civique :

Les Hommes et les sociétés de 1850 à nos jours. La vie politique et les relations internationales de 1850 à nos jours. La France en Europe et dans le monde. Le monde aujourd'hui. Les droits de l'homme. La démocratie française. Les relations internationales.

Education artistique – arts appliqués :

Investigation du visible. Expression plastique et art appliqué. Connaissance des arts.

Mathématiques :

Activités numériques, graphiques, statistiques. Fonctions numériques. Techniques mathématiques de gestion.

Langues vivante étrangère (Anglais) :

Exploitation de la documentation afférente aux domaines techniques et commerciaux, compréhension orale d'information ou instruction à caractère professionnel et maîtrise de la langue orale de communication au niveau de l'échange de type professionnel ou non. Expression écrite : prise de notes, rédaction de compte rendus, de messages et de brefs rapports.

Enseignement professionnel :

Commerce et gestion commerciale:

Positionnement, implantation et gestion de l'espace de vente. Action, suivi et développement des ventes. Préparation, opération et suivi des achats. Le tableau de bord, outils de pilotage de l'activité commerciale et la gestion des produits.

Marketing :

L'esprit et la démarche marketing. La structure de la distribution. La connaissance du marché et des produits. La recherche des informations.

La gestion comptable :

Les tâches administratives et fiscales. La gestion des trésoreries. La gestion des équipements.

La gestion du personnel :

Le personnel de la vente sédentaire, l'organisation du travail, la communication en direction du personnel et son animation.

Economie-droit :

Le cadre juridique de l'activité commerciale. La réglementation commerciale. Les contrats commerciaux courants. La réglementation du travail. Le contexte économique et le cadre juridique de l'entreprise. Les partenaires (organisation professionnelle et syndicale, institution financière, pouvoirs publics, les prestataires de service et les associations des consommateurs).

Règlement examen Baccalauréat Professionnel Commerce

Nature des épreuves	Coeff.	Durée	Type d'épreuve
Epreuve scientifique et technique :			
* Sous-épreuve E 11 : Préparation et suivi de l'activité commerciale	4	3h	écrite
* Sous-épreuve E 12 : Economie et droit	1	1h 30	écrite
* Sous-épreuve E 13 : Mathématiques	1	1h	écrite
Action de promotion E2			
Animation en unité commerciale	4	30mn	orale
Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel			
* Vente en unité commerciale	4	30mn	orale
Epreuve de langue vivante E4:	2	2h	écrite
Epreuve de Français, Histoire-Géographie :			
* Sous-épreuve E 51 : Français	3	2h30	écrite
* Sous-épreuve E 52 : Histoire-Géographie	2	2h	écrite
Epreuve d'éducation artistique - arts appliqués : E6	1	3h	écrite
Epreuve d'éducation physique et sportive :			dispensé
EPREUVES FACULTATIVES (1)			
* Langue vivante		20mn	orale

(1) Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.